

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-huit novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAPEYRONNIE, Maire.

Etaient Présents : Mme Lapeyronnie Jeannick,, Mme Decoene Odile, Mme Vallée Virginie, , Mme Boudard (Kaczala) Catherine, Mme Syringas Audrey, Mme Van Hyfte Mathilde, Mme Jacquin Céline, Mr Morin Gérard, Mr Grognet Christophe, Mr Seyer David, Mr Olivier Frédérique, Mr Vicaire Olivier, Mr Clouet David, Mr Melot Christopher.

Absents excuses: Mme Brassens Carine donne pouvoir à Mme Lapeyronnie Jeannick
Mme Grouard Vanessa donne pouvoir à Mme Jacquin Céline
Mme Duval Isabelle donne pouvoir à Mme Vallée Virginie

Secrétaire de séance : Madame Van Hyfte Mathilde a été élue secrétaire de séance

1/ Décisions modificatives :

a) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 afin de régler la 1 ère échéance du prêt de la classe mobile

Compte 615221 : - 435.00€

Compte 21568 : - 3 150.00€

Compte 66111 : + 435.00€

Compte 1641 : + 3 150.00€

b) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 afin régulariser les charges de la paie :

Compte 615221 : -10 000€

Compte 6451 : +10 000€

2/ Remboursement cantine à une famille :

Mme Le maire explique qu'il y a eu une erreur de facturation concernant la facture de la cantine d'octobre 2021 au nom de Mme Lercier Rachel, enfant Lercier Maxime. Il a été facturé 13 repas de cantine à 3.50€ soit un montant total de 45.50€ hors l'enfant a mangé que 4 fois au mois d'octobre soit 14.00€. Le montant a été prélevé le 10 novembre 2021.

Mme Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rembourser. Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de 31.50€

3/ Questions diverses :

Mme Vallée informe les conseillers :

a) Les décorations de Noël seront posées à partir du 22 novembre 2021. Mme Vallée demande s'il y a des bénévoles pour venir l'aider samedi pour tester et ramener les décorations à la mairie.

b) L'entreprise fréon est intervenue cette semaine pour l'abattage des arbres, allée des piverts. Il reste le dessouchage des souches.

Mr Morin fait savoir qu'il n'a pas réuni la commission des travaux pour la classe mobile, car vu le montant des devis, la préfecture nous demande de faire une procédure adaptée.

La séance est levée à 20h00.